

Il est maintenant possible d'espérer que les principes de la charte des Nations Unies, qui ont déterminé les relations entre les peuples de la Communauté atlantique, détermineront également les relations entre l'Union soviétique et les puissances occidentales.

3. Les raisons qui ont donné naissance à l'Alliance atlantique n'ont cependant pas disparu. Aucun progrès n'a été fait vers le règlement de certains problèmes européens essentiels—parmi lesquels la réunification de l'Allemagne dans la liberté—qui doivent être résolus sur une base qui satisfasse les besoins légitimes de tous en matière de sécurité. La vigilance des puissances occidentales ne saurait donc se relâcher tant que ces problèmes n'auront été résolus et qu'un plan de désarmement donnant à chacun les garanties nécessaires et un système efficace de contrôle ne seront pas entrés en application. La puissance militaire soviétique continue à s'accroître. La sécurité demeure donc un problème essentiel, et les puissances atlantiques doivent continuer à donner la priorité au maintien de leur unité et de leur force. Néanmoins les perspectives actuelles semblent laisser place à de nouvelles initiatives pacifiques des puissances atlantiques. Elles sont décidées à poursuivre ces initiatives avec la même énergie qu'elles ont consacrée à l'organisation de leur défense et qu'elles apporteront à son maintien.

Elles affirment solennellement que cette nouvelle politique sera poursuivie en commun, dans l'unité, la solidarité et la coopération entre peuples qui ont de communes conceptions et s'associent dans la défense de la liberté.

4. Le Conseil juge que le moment est venu pour les membres de la Communauté atlantique d'examiner activement quelles mesures ils pourraient prendre pour servir au mieux leurs intérêts communs. Les puissances atlantiques possèdent déjà dans le Conseil de l'Atlantique Nord l'instrument de leur solidarité et le lieu où leurs nouvelles politiques peuvent être élaborées. Pour mettre le Conseil à même de mieux assumer ces tâches, les ministres ont décidé de charger un comité de trois ministres de présenter au Conseil des recommandations quant aux mesures à prendre pour améliorer et développer la coopération entre pays de l'OTAN dans des domaines non militaires et pour accroître l'unité au sein de la Communauté atlantique. Ce comité a été prié de présenter son rapport au Conseil, réuni en session ministérielle dans le plus court délai possible.

5. En attendant, le Conseil a décidé:

- a) d'examiner périodiquement les aspects politiques des problèmes économiques;
- b) d'accroître la coopération économique entre pays membres, de s'efforcer d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et de développer les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être;
- c) de donner instruction aux représentants permanents du Conseil d'examiner les problèmes économiques à la lumière des idées énoncées ci-dessus et du plan présenté par M. Pineau, ministre des Affaires étrangères en France, et cela en collaboration avec un comité de conseillers techniques qui travaillera sous leur autorité.

(Voir la suite à la page 152)